



Procès Verbal de réunion des Membres du conseil
et les délégués de wilayates
08 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept et le mercredi huit novembre à 14 h, 00 s'est tenue à l'hôtel El Riadh Sidi Fredj Alger, la réunion, des membres du bureau du conseil et les délégués de wilayates, sous la présidence de Mr EL BESSEGHI Mourad, et en présence de Mme YOUYOU Nabila Ghania, représentante de Mr le Ministre des Finances avec l'ordre du jour suivant :

1. Bilan des activités des délégués des wilayates ;
2. Etude des moyens et actions à mettre en œuvre pour la lutte contre les bureaux comptables illégaux.

• Etaient présents :

Mr EL BESSEGHI Mourad	Président
Mr DEGLA Lazhar	Secrétaire Général
Mr DJELID Tahar	Trésorier
Mr HAMIDI Azzeddine	Membre
Mr BELILET Abdelhafid	Membre
Mr FOUFA Hamid	Membre
Mr ATIK Laala	Membre
Mr NAGA Sassi	Membre

- Les délégués de wilayates : voir émargements
- Etais absent excusé: Mr AICHAOUI Ali



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
المجلس الوطني للمنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين
CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

La séance fut ouverte, par Mr le Président du conseil en souhaitant la bienvenue aux membres présents, tout en soulignant l'importance et l'urgence de la sauvegarde de la fonction honorable des comptables, contre l'exercice illégal qui a pris de l'ampleur à travers l'ensemble du territoire national.

La parole fut ensuite donnée à Mr DJELID Tahar trésorier, qui a fait un bilan succinct sur l'activité des délégués des wilayates, qu'il qualifie insuffisant par rapport, à la multiplication inquiétante des bureaux de comptabilité irréguliers.

Il a insisté, sur la nécessité de déployer des efforts, avec l'implication de l'ensemble des professionnels exerçant, dans chaque wilaya, afin de protéger la profession.

Mr DEGLA Lazhar, secrétaire Général, à son tour, à souligné, que les pratiques illicites qui affectent la profession, nous interpellent pour mettre en place une stratégie avec un plan d'actions adaptées, à chacune des catégories des bureaux activant illégalement, recensées.

La parole fut donné ensuite aux délégués, de wilaya de Tlemcen, Mila, Djelfa, El Oued, Médéa et Ain Defla, qui ont fait le bilan de leur activité et soulevé les contraintes rencontrées localement.

Un débat s'en est suivi qui a débouché sur la prise des décisions ci après :

1. Poursuivre le recensement général des bureaux exerçant illégalement dans chaque wilaya de façon plus fiable en distinguant :
 - les bureaux exerçants sans agrément ;
 - les bureaux et annexes exerçants sans autorisation du Ministère des finances.
2. Préparer des dossiers probants appuyés des pièces justificatives pour les bureaux sans agrément. Il s'agira de se donner les moyens légaux pour engager une action devant la justice pour exercice illégal d'une profession réglementée ;
3. Engager les actions de rapprochement et de sensibilisation pour les bureaux et annexes, qui exercent sans autorisation du Ministère.

Le président a invité les délégués des wilayates, à travailler en étroite collaboration avec les autres professionnels de la wilaya, ce qui contribuera à renforcer et consolider la profession dans cette lutte contre l'exercice illégal de la profession.

La séance fut levée à 17 h 15.